



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 mai 2025 à 9 h 32 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau et Marie-France Laviolette, directrice intérimaire, Ressources humaines.

CE-2025-345

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 23 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 23 avril 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-346

SOUSSION 2025 SP 081 - LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1M4, concernant la location de toilettes chimiques pour une période de trois ans, au montant total approximatif de 294 549,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année, ce qui porterait la valeur totale du contrat à 490 915,67 \$ incluant les taxes.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2025 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-347

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 16 AVRIL 2025 AU MONTANT DE 5 093 238 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 11 au 16 avril 2025 au montant de 5 093 238 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-348

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28**OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 23 AVRIL 2025 AU 07 MAI 2025 - LISTE 1**

CONSIDÉRANT les demandes de financements présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Enviro Éduc-Action	Jardin collectif North	Monsieur Gilles Chagnon	Lucerne (2)	3 400 \$
Centre communautaire Entre-Nous	Animation au Parc Renard	Monsieur Gilles Chagnon	Lucerne (2)	3 000 \$
Académie de danse de l’Outaouais inc.	Spectacle « Tradition et Innovation »	Monsieur Jean Lessard	Rivière-Blanche (17)	250 \$
Société Alzheimer Outaouais	Marche annuelle IG gestion du patrimoine	Monsieur Jean Lessard	Rivière-Blanche (17)	800 \$
Communauté congolaise de la région de la capitale du Canada	Festival Afro-Communautaire 2025	Monsieur Jean Lessard	Rivière-Blanche (17)	250 \$
Association parc canin St-René	Projets 2025	Monsieur Denis Girouard	Lac-Beauchamp (16)	4 500 \$
Association du Parc Gérard-Marchand	Activités 2025	Monsieur Mario Aubé	Masson-Angers (18)	2 500 \$
École de l’Escalade	BBQ de fin d’année	Madame Alicia Lacasse-Brunet	Bellevue (15)	2 500 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
3 400 \$	Enviro Educ-Action	10047.02	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Lucerne (2)
3 000 \$	Centre communautaire Entre-Nous	10047.02	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Lucerne (2)
250 \$	Académie de danse de l’Outaouais inc.	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de la Rivière-Blanche (17)
800 \$	Société Alzheimer Outaouais	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de la Rivière-Blanche (17)
250 \$	Communauté congolaise de la région de la capitale du Canada	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de la Rivière-Blanche (17)
4 500 \$	Association parc canin St-René	10047.16	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Lac-Beauchamp (16)
2 500 \$	Association du Parc Gérard-Marchand	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Masson-Angers (18)
2 500 \$	École de l’Escalade	10047.15	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Bellevue (15)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-349

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 23 AVRIL 2025 AU 07 MAI 2025 - LISTE 2

CONSIDÉRANT les demandes de financements présentées par des organismes à but non lucratif pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Association citoyenne de Val-Tétreau	Projet de planification urbaine pour le quartier Val-Tétreau	Monsieur Jocelyn Blondin	Manoir-des- Trembles– Val-Tétreau (6)	5 000 \$
Rack à Bécik	Grande vente sous la tente	Monsieur Steve Moran	Hull-Wright (7)	500 \$
Sports Cyclistes Outaouais	British GP - Édition 2025	Monsieur Steven Boivin	Aylmer (1)	10 000 \$
Fondation du Service de police de Gatineau	Défi de l'Ours Polaire 2025	Monsieur Louis Sabourin	Limbour (10)	100 \$
Entre deux roues	27 ^e Roulethon	Monsieur Marc Bureau	Parc-de-la- Montagne– Saint- Raymond (8)	1 000 \$
Société d'Alzheimer de l'Outaouais	Marche annuelle IG Gestion de patrimoine	Monsieur Marc Bureau	Parc-de-la- Montagne– Saint- Raymond (8)	200 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
5 000 \$	Association citoyenne de Val-Tétreau	10047.06	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (6)
500 \$	Rack à Bécik	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull-Wright (7)
10 000	Sports Cyclistes Outaouais	10047.01	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District d’Aylmer (1)
100 \$	Fondation du Service de police de Gatineau	10047.10	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Limbour (10)
1 000 \$	Entre deux roues	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
200 \$	Société d'Alzheimer de l'Outaouais	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-350*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA VILLE DE GATINEAU POUR OBTENIR LES DROITS DE LICENCE POUR L'UTILISATION DE LA SOLUTION TECHNOLOGIQUE DE LA GESTION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval a développé une solution technologique pour la gestion des élections municipales sur laquelle elle détient la propriété intellectuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire obtenir des droits de licence pour l’utilisation du module de saisie des résultats de la solution technologique de Laval pour son logiciel des gestions des élections;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval fournira à Gatineau l’accès aux outils et modules de la Solution de gestion des élections municipales développés par Laval, entre autres qu’aucun service d’accompagnement dans l’implantation de la Solution, ni de service de support technique ou fonctionnel et aucune mise à jour de la Solution ne sera offert par la Ville de Laval :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’autoriser :

- la signature du protocole d’entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Laval et la Ville de Gatineau pour l’utilisation de la Solution pour la gestion des élections municipales;

- la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-351

MANDAT DE NÉGOCIATIONS COMMUNES POUR LES TERMES D'UNE CONVENTION COLLECTIVE VISANT LES SYNDICATS AQUATIQUES ET OCCASIONNELS AVEC LEURS REPRÉSENTANTS AUTORISÉS DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTIONS LOCALES 5104 ET 4881

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés du secteur aquatique de la Ville de Gatineau – SCFP – Section locale 4881 venait à échéance le 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés occasionnels – SCFP – Section locale 5104 venait à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent négocier une convention collective commune visant les accréditations syndicales représentant les employés occasionnels (SCFP 5104) et du secteur aquatique (SCFP 4881) de la Ville de Gatineau afin d'officialiser les modalités prévues à la lettre d'entente ENT-OCC-2025-001;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au renouvellement des conventions collectives concernées en vertu de la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'octroyer un mandat de négociation au comité patronal de négociation afin d'entamer les pourparlers avec les Syndicats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate l'administration à négocier les termes d'une convention collective commune pour les syndicats aquatiques et occasionnels avec leurs représentants autorisés du Syndicat canadien de la fonction publique – Sections locales 5104 et 4881 selon la recommandation CE-RH-2025-005.

Adoptée

CE-2025-352*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-2025-06 MODIFIANT LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la convention collective 2023-2027 liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 signée le 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'apporter une modification suivant l'abolition de l'ensemble des postes au titre d'emploi de technicien aux achats et à l'inventaire ainsi qu'à l'ajout de nouveaux postes de commis aux achats à l'article 24.7 d) de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent quant aux modifications à apporter;

CONSIDÉRANT l'article 48 k) du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif qui prévoit que le conseil a juridiction exclusive à toute autre instance en matière de signature d'une convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente ENT-BLC-2025-06 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 modifiant l'article 24.7 d) de la convention collective présentement en vigueur.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, le directeur général, la directrice du Service de l'approvisionnement responsable ainsi que la directrice par intérim du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'entente ENT-BLC-2025-06.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-353*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-2025-01 MODIFIANT LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la convention collective 2023-2027 liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 signée le 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'apporter une modification relativement à l'usage obligatoire d'un véhicule prévu à l'article 30.3 à la convention collective 2023-2027;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent quant à la modification à apporter;

CONSIDÉRANT l'article 48 k) du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif qui prévoit que le conseil a juridiction exclusive à toute autre instance en matière de signature d'une convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature de l'entente ENT-BLC-2025-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 modifiant la convention collective présentement en vigueur.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, le directeur général, le directeur du Service des biens immobiliers ainsi que la directrice par intérim du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'entente ENT-BLC-2025-01.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2025-354*

AVENANT NUMÉRO 2 AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE AU PRÊT DE SERVICES POLICIERS DU SERVICE DE POLICE DE GATINEAU À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu une entente pour le prêt de service de policiers du Service de police de la Ville de Gatineau à la Sûreté du Québec affecté à l'escouade régionale mixte de l'Outaouais, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, ci-après appelée « l'entente 2021-2025 », (CM-2021-393);

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de l'entente 2021-2025 prévoit que malgré la date de sa signature par les parties, cette entente est effective du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 de l'entente 2021-2025 prévoit que toute modification à son contenu doit faire l'objet d'une nouvelle entente écrite par les parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de modifier cette entente afin de la prolonger pour une période additionnelle d'un an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service de police à signer l'avenant numéro 2 du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Sûreté du Québec afin de prolonger d'une année la participation de trois policiers à l'Escouade régionale mixte de l'Outaouais.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

STEVE MORAN	M^e VÉRONIQUE DENIS
Président	Greffière
Comité exécutif	Comité exécutif